

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 13 du 15 février 2011



A RETENIR CETTE SEMAINE

- Progression des captures du charançon de la tige essentiellement à l'ouest de la région (Nièvre et Yonne) suite au radoucissement des températures et lors des périodes ensoleillées de la semaine dernière.
- Stade C2 sur à peine un quart des parcelles.
- Présence de mouche du chou dans la Nièvre.

Réseau 2010-2011

Sur les 74 parcelles que constituent actuellement le réseau colza, 32 ont fait l'objet d'au moins une observation cette semaine.

Stade des colzas

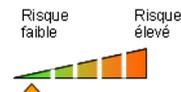
Les stades évoluent lentement :

C1 reprise de végétation : apparition de jeunes feuilles : 78%

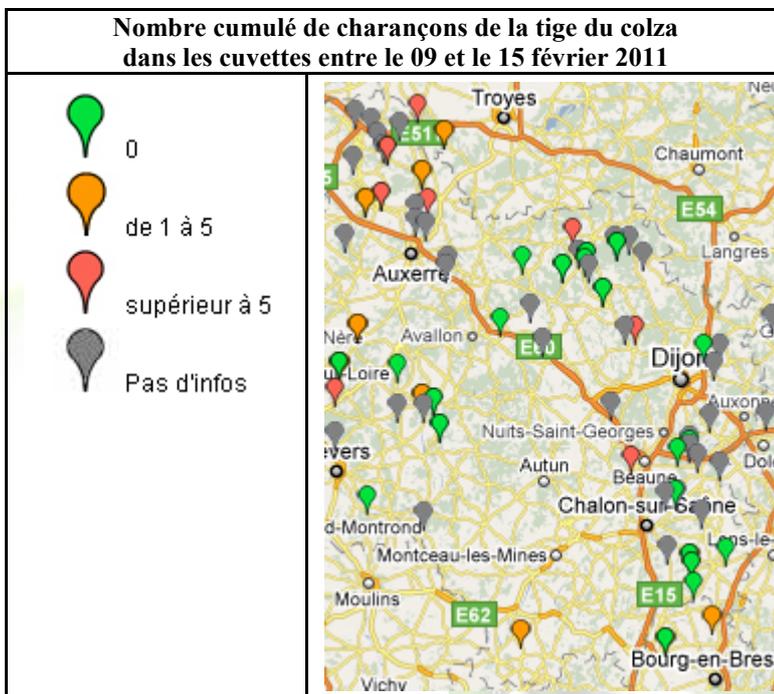
C2 entre-nœuds visibles : étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : 22%

Il est urgent de remettre en place les cuvettes jaunes.

Charançon de la tige du colza



Des captures ont été enregistrées cette semaine dans la moitié des cuvettes du réseau (principalement dans l'Yonne et la Nièvre). Elles ont vraisemblablement eu lieu jeudi et vendredi à la faveur de températures douces et de périodes ensoleillées.



Prévisions météorologiques du mercredi 16 au mardi 22 février :

Au cours de cette période le ciel devrait être dans un premier temps couvert. Une belle journée ensoleillée est prévue pour vendredi. Dès lundi de fortes pluviométries sont annoncées. Côté températures, les minimales devraient être proches de 0°C pour remonter à partir de dimanche vers 4 à 5°C. Les températures maximales devraient avoisiner 10°C. Pendant cette période le temps sera un peu agité avec des vents compris entre 15 et 20 km/h. (source météociel).





Les conditions climatiques actuelles (pluie, vent) ne sont pas très favorables au charançon de la tige du colza.

Par ailleurs l'outil proPlant Expert n'indique pas de conditions climatiques très favorables au vol de charançon sur la région dans les 3 jours. Consulter les prévisions de vol sur : <http://www.cetiom.fr/index.php?id=7288>

La vigilance du suivi des cuvettes est donc de mise. Le vol peut débuter quand les températures maximales sont supérieures à 9°C pendant 3 jours consécutifs et en absence de pluie.

- Seuil d'intervention : on considère généralement qu'une intervention est envisageable 8 à 10 jours après les premières captures (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige : passage de C1 à C2).

Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles. **Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.**



- La nuisibilité de l'insecte est liée aux œufs qu'il dépose dans la tige du colza. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite. Le risque conjugué donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre. Seulement 4 situations du réseau cumulent capture de charançons de la tige du colza et stade C2 du colza : La Collancelle dans la Nièvre, Saligny et Saint Julien du Sault dans l'Yonne et Planty dans l'Aube.

Le risque est donc pour l'instant limité. S'il est important de lutter contre le charançon avant qu'il ne pondre dans les tiges, l'intervention **ne doit cependant pas être réalisée trop tôt**, afin de limiter les risques de ré-intervention, le vol de l'insecte étant parfois étalé.

Charançon de la tige du chou

Le réseau révèle également la présence de charançons de la tige du chou dans 22 cuvettes sur 32 et le plus souvent dans des proportions importantes (jusqu'à 500 individus piégés). Il est important de ne pas confondre ces 2 insectes à la nuisibilité très différente (cf. photo de reconnaissance dans le BSV n° 12 de la semaine dernière).

Le vol du charançon de la tige du chou précède souvent le vol du charançon de la tige du colza. Cet insecte ne pond pas directement dans la tige mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaquent à la moelle, sans conséquence sur la croissance de la tige. Dans nos régions, le charançon de la tige du chou n'est pas considéré comme nuisible.



Mouche du chou

Cet automne la mouche du chou avait été signalée ponctuellement dans l'Yonne. Quelques observations de pieds porteurs de larves sont faites depuis plusieurs jours dans le département de la Nièvre (principalement Bourgogne Nivernaise). Il s'agit dans les parcelles de quelques pieds porteurs de 3 à 4 larves.

Les dégâts sont occasionnés par des asticots (larves sans pattes) qui creusent des galeries ouvertes, facilement visibles sur le pivot. Les plantes atteintes se repèrent à leur coloration rouge ou violacée. Le pivot peut être sectionné lorsque les populations de larves sont importantes (> 10 larves) et lorsque le colza n'est pas bien implanté.

Aucun moyen de lutte en végétation n'existe actuellement.



Photo CETIOM

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CAPSERVAL - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – SERAGRI - MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - AGIR SA - SAS BRESSON – AGRIDEV – THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.